

Contribution de Pew France à la consultation publique sur la réserve marine des Terres Australes

Le gouvernement français s'est engagé à créer une réserve marine intégrale de grande envergure dans les eaux des Terres Australes françaises. Ce projet novateur pourrait permettre à la France de rejoindre le réseau des grandes aires marines hautement protégées récemment créées dans le monde. Une [consultation publique](#) est actuellement menée sur ce projet pour inviter la société civile à commenter la proposition présentée. Pew félicite le gouvernement français pour cette avancée majeure et présente ici sa contribution à la consultation publique.

Considérant que :

- Les Terres australes françaises hébergent une biodiversité exceptionnelle :

Ces eaux accueillent notamment une forte concentration d'oiseaux et de mammifères marins. Mais des menaces pèsent sur ces écosystèmes. Le changement climatique constitue un enjeu majeur pour plusieurs espèces qui voient leur habitat naturel se transformer et leurs aires de reproduction ou de nourrissage se déplacer. Au niveau international, environ 90% des réserves halieutiques sont exploitées à leur maximum ou surexploitées ([FAO 2016](#)). Les eaux des Terres Australes contiennent un des stocks les plus importants au monde de légine australe, une espèce de poisson des profondeurs à longue durée de vie, particulièrement vulnérable à la surexploitation en raison de sa maturité sexuelle tardive et de sa grande valeur commerciale. La surpêche a eu un impact important sur les populations de légines dans le passé, amenant à la fermeture de certains secteurs de pêche ([Seaweb Europe 2016](#)).

- Les Aires Marines Protégées ont prouvé leur efficacité pour maintenir des océans en bonne santé :

Elles contribuent à la conservation d'espèces menacées et à la régénération des stocks halieutiques à travers l'effet de débordement. Elles sont aussi un moyen efficace pour lutter contre le changement climatique, car les écosystèmes préservés ont une résilience plus importante face aux perturbations d'origine anthropique ([NOAA 2013](#)). Selon la science, les AMP les plus efficaces pour le maintien de la biodiversité et des stocks halieutiques sont les AMP qui sont : 1) hautement protégées (c'est-à-dire sans activités extractives), 2) bien surveillées, 3) anciennes, 4) de grande taille, et 5) isolées ([Nature 2014](#)).

- Plusieurs réserves marines hautement protégées ont été créées dans le monde :

Depuis dix ans, un réseau d'une quinzaine de grandes réserves marines hautement protégées a été créé dans 7 pays dans le monde, couvrant une surface totale d'environ 8 million de km² sans activités extractives ([Pew 2016](#)). Les trois plus grandes réserves de la planète sont celles d'Hawaii (1,5 million de km²), de Pitcairn (834 000 km²) et des Chagos (640 000km²). Ces réserves marines contribuent significativement à la régénération des stocks halieutiques menacés.

- Des engagements politiques ambitieux ont été pris pour protéger l'océan :

Les États et les organismes non-gouvernementaux membres de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), dont la France, ont recommandé lors du Congrès de l'UICN en 2016 à Hawaii d'intégrer au moins 30% de chaque habitat marin dans un réseau d'AMP entièrement protégées, sans activités extractives d'ici 2030 ([UICN 2016](#)). Par ailleurs, lors du Grenelle de la Mer en 2009, la France s'était engagée à développer des aires marines protégées sur 20 % des eaux françaises en 2020, dont la moitié (10% au total) en réserve de pêche ([Grenelle de la Mer 2009](#)). La France s'approche aujourd'hui de 20% d'AMP, mais seules 0,22% des eaux françaises sont des réserves de pêche ; l'objectif des 10% est donc encore loin d'être atteint.

Sur la base de ces informations, Pew France soumet les commentaires suivants à la consultation publique menée sur le projet de réserve marine des Terres Australes françaises :

- Etendre la zone de protection renforcée :

Le projet présenté dans la note d'opportunité prévoit de créer une zone de protection renforcée d'environ 120 000 km² divisée en 7 zones distinctes. Nous proposons d'accroître la zone de protection renforcée, sans activités extractives, sur au moins un tiers de la ZEE des Terres Australes, soit une surface d'environ 550 000 km². Cette surface assurerait une protection efficace et durable des ressources halieutiques de la région et de la biodiversité marine exceptionnelle des Terres Australes. Cette mesure contribuerait à mettre en œuvre la recommandation de l'UICN de créer 30% d'AMP sans activités extractives d'ici 2030. Avec une réserve marine de cette envergure, la France s'approcherait ainsi de son objectif du Grenelle de la mer de créer 10% de réserve de pêche d'ici 2020, en passant de 0,22% à 4,9% des eaux françaises en zone de protection renforcée. Enfin, ce chiffre respecterait le chiffre annoncé de 550 000 km² de réserve intégrale, souhaité par la Ministre Ségolène Royal avant la COP21 ([Communiqué](#)).

- Créer une réserve qui respecte la définition internationale d'une Aire Marine Protégée :

Le projet actuel prévoit le maintien d'une activité de pêche industrielle dans 67% de la surface de la réserve, avec des bateaux de plus de 50 mètres et même une pêche au chalut non sélective. Selon la définition de l'UICN, au niveau international, les Aires Marines Protégées peuvent permettre une utilisation modérée des ressources naturelles, mais « non industrielle et compatible avec la conservation de la nature » ([UICN 2012](#)). Par ailleurs, la réserve naturelle marine est la catégorie d'AMP la plus restrictive dans le droit français, pour protéger les milieux naturels présentant une importance particulière qu'il convient de soustraire à « toute intervention artificielle susceptible de les dégrader » ([Code de l'environnement 2016](#)). Ainsi, pour être cohérent avec la définition internationale d'une AMP et la définition d'une réserve française, et pour suivre l'exemple de ce qui est pratiqué au niveau international, nous recommandons qu'aucune activité industrielle, de pêche industrielle ou d'extraction minière, ne soit autorisée dans la réserve marine des Terres Australes.

- Simplifier le zonage pour une meilleure surveillance des zones de protection :

Le zonage de la réserve proposée présente une forme complexe qu'il semble difficile à délimiter et à surveiller. Une forme plus simple et plus compacte, qui respecterait les zones à enjeu de biodiversité, permettrait une meilleure délimitation de la zone de réserve par les usagers et une surveillance plus efficace. Par exemple, la réserve pourrait couvrir un cercle de 250 km autour de chaque groupe d'île ou alors, elle pourrait s'étendre de 44,5°S à 47,5°S à Crozet, ou de 47°S à 51°S à Kerguelen. Une forme plus compacte des zones protégées (notamment à Crozet), et l'agrégation des zones de protection renforcée (actuellement divisées en 7 zones distinctes), permettrait également un meilleur contrôle de ces zones. Par ailleurs, des zones de protection plus larges et plus compactes auraient une meilleure efficacité pour protéger les espèces mobiles qui nécessitent de larges zones d'un seul tenant pour leur régénération et pour anticiper les déplacements climatiques possibles.

- Etendre la zone de protection sur Amsterdam :

Le décret proposé ne prévoit qu'une petite zone de protection à Saint Paul et Amsterdam, sans aucune protection renforcée. Cette aire marine est pourtant très importante pour la biodiversité, et notamment pour l'albatros d'Amsterdam en danger critique d'extinction. Elle héberge aussi 3 espèces de thons. Le principe de précaution (notamment climatique) d'une part et la difficulté à modifier a posteriori le zonage choisi d'autre part, devraient encourager la création d'une aire hautement protégée dans cette zone. La pêche est très limitée actuellement dans cette zone, et concentrée dans un rayon de 16 milles nautiques autour des îles, donc une protection renforcée au large aurait un impact économique limité et assurerait une protection de long terme de ces eaux. Par exemple, une réserve marine en forme d'anneau autour des zones de pêche au centre pourrait augmenter la surface de protection renforcée de la réserve marine des Terres Australes de 400 000 km², avec un impact très limité sur les pêcheries actuelles.